

# **Le rôle du CCR MED: présent et futur**

# Comment peut le CCR MED aider en ce moment?

## Mise en oeuvre de la PCP dans l'UE

- **Assistance dans la définition/adoption des plans de gestion** (situation de l'état des stocks, sélectivité des engins, cycle de vie des espèces, caractéristiques de la pêche artisanale...)
- **Coopération avec les scientifiques** (partage des connaissances sur les stocks et les habitats)
- Aide à la **définition/application cohérente** de certaines mesures techniques (p.e. justification pour l'utilisation des la maille losange 50 dans les files )

# Comment peut le CCR MED aider en ce moment?

## Mise en oeuvre de la PCP dans l'UE

- Elimination des captures d'exemplaires sous-taille (améliorer la sélectivité)
- Identification de **possibles zones marines protégées, bonnes pratiques** pour leur gestion à travers la création de **réseaux de ZMP**
- Assurer la participation efficace des représentants Croates dans le CCR dans les plus brefs délais

# Comment peut le CCR MED aider en ce moment?

## Coopération internationale et conditions équitables dans la Méditerranée:

- Fournir des **contributions** concernant: la **reform**e de la **CGPM**, la création de **Plans de Gestion Pluriannuels de la CGPM** (p.e.: pour l'Adriatique, etc.)
- Aider à améliorer **la qualité des données disponibles**
- Emettre des avis supportés par des avis scientifiques probables (p.e.: par les projets régionaux de la FAO)
- **Encourager la conformité** (ICCAT, normes CGPM)

# Comment peut le CCR MED aider en ce moment?

## Conformité, surveillance et politique de contrôle

- **Coopération avec les Autorités nationales** lors des opérations des contrôles
- **Information** sur les possibles carences dans le système
- **Rapporter** aux Autorités nationales et à la Commission du manque de Conformité

# Comment peut le CCR MED aider dans le futur (proche)?

- **Le débat sur le futur rôle**, la composition et le fonctionnement des **Conseils Consultatifs est encore en cours** (réunion Inter-RAC prévue pour le 1<sup>er</sup> Mars 2013 à Bruxelles). On s'attend à ce que le CCR MED va continuer à fournir les contributions déjà mentionnées, et qu'il sera impliqué dans la rédaction des nouvelles mesures techniques et de conservation liées à la Reforme de la PCP
- **Rejets/ obligation de débarquement et plans**: L'obligation de débarquement va entrée en vigueur automatiquement conformément au règlement de base aux dates prévues. **Toute pêche EU et espèces soumises aux quotas** seront concernées, ainsi que toutes les espèces de la **Méditerranée** soumises à la taille minimale de capture.
- Le CCR MED peut contribuer à l'identification de considérations techniques pour appliquer cette obligation dans la Méditerranée.
  - Quand : d'ici au 1er Janvier 2014 et toute autre pêche Méditerranéenne entre 2016-2019 (à confirmer)
  - Comment : Recommandations aux Etats Membres pour les plans des rejets au niveau régional (qui se basent sur des initiatives déjà mises en place dans la Mer du Nord, la Mer Baltique et l'Atlantique).